



N° 188

FEVRIER 2009

## LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

### ENVOYE SPECIAL, CARTON ROUGE !!!

Nous ne pouvons que réagir vivement au reportage diffusé sur l'A2 dans le cadre de l'émission "Envoyé Spécial" portant sur "les abus sexuels dans le sport". Voici les faits :

Tout d'abord il a été dit : "Près d'un sportif sur trois a été victime de violences sexuelles et près d'un sur dix a été victime d'une agression sexuelle directe. Les abus sexuels, qui peuvent aller du harcèlement moral jusqu'au viol en réunion, touchent aussi bien le sport de haut niveau que le sport amateur. Une loi du silence implacable règne sur les affaires. Non seulement les victimes, souvent jeunes et démunies n'ont pas la force de parler, mais en plus l'omerta et la connivence règnent souvent dans l'encadrement jusqu'au sommet des fédérations sportives."

Cette déclaration s'appuie sur une enquête commandée par la ministre Roselyne BACHELOT-NARQUIN qui n'est toujours pas terminée, ce point a été reconnu, mais il a été omis de préciser que les chiffres indiqués dans le préambule ne portaient donc que sur 356 sportifs d'Aquitaine.

Dès le mois d'Avril 2008, sous le titre "Violences sexuelles" nous avons publié le résultat de cette enquête. Elle portait donc sur 356 jeunes âgés de 13 à 23 ans, dans 18 disciplines différentes, 65% de garçons et 35% de filles avaient été interrogées, l'étude révélait 124 cas de violences réparties comme suit :

- 71 cas de harcèlement (21 brimades ou chantage)
- 50 cas de voyeurisme et d'exhibitionnisme
- 29 atteintes et 24 agressions

(Voir notre article dont la source était la Lettre de l'Economie et Du Sport)

Dès la connaissance de cette mini-enquête Roselyne BACHELOT-NARQUIN et le président du CNOSF, Henri SERANDOUR, ont signé une charte de bonne conduite qui a été étendue à toutes les fédérations, conduisant à des mesures concertées. Le lancement d'une campagne d'information nationale a été préparé avec un numéro vert "08.84.28.46.37" comme pour le dopage. Il est donc évident que le sport n'est pas resté sans réaction à ce problème.

Part contre la teneur du reportage qui ne portait que sur quelques cas, avérés sans doute, jette l'opprobre sur les millions de bénévoles et entraîneurs qui au quotidien s'occupent de notre jeunesse et que l'on ne peut mettre aussi facilement en accusation. Nous demanderons, après concertation avec les élus(es) du CDOS un droit de réponse aux auteurs de cette émission qui n'a pas été du tout objective. Il est proprement scandaleux de vouloir faire porter la responsabilité de dérives condamnables à l'ensemble du mouvement sportif et tout particulièrement le sport amateur, car il a été dit aussi que ce serait le plus touché, affirmation toute gratuite. C'est tout simplement de la diffamation qui porte une grave atteinte à notre image. Le moment est vraiment mal choisi pour tenir de tels propos qui ne s'appuient que sur quelques témoignages.

Nous demandons à nos lecteurs de nous adresser leurs réactions, elles sont importantes.

Christian LOPES

### SCOOP94

Directeur de la publication  
Rédacteurs  
Traitement et Documentation  
Dessins

Christian LOPES  
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX  
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED  
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : [cdos@cdos94.org](mailto:cdos@cdos94.org) - [www.cdos94.org](http://www.cdos94.org)

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

## DROIT A L'IMAGE COLLECTIVE (DIC)

Ce dispositif qui se traduit par des allègements de charges sociales sur les revenus des joueurs professionnels de quelques sports qui sont en constante progression, prive le sport d'un financement important, soit 32 millions d'euros en 2008. Le sénateur SERGENT s'en est inquiété au motif que l'Etat n'avait pas vocation à financer ces allègements de charges sociales.

Ce dispositif était plafonné à 30% de la rémunération brute versée par le club et assujéti au seuil minimum de deux fois le plafond de la S.S.. L'article 185 de la loi des finances pour 2009 modifie les règles portant sur le droit à l'image en créant deux nouveaux articles. Le seuil sera encadré et fixé par décret au vu du niveau moyen de rémunération pratiqué, soit au minimum, à deux fois le plafond de la S.S. sans être supérieur à 8 fois ce plafond. Ces nouvelles dispositions n'entreront en vigueur qu'au 1er Juillet 2010. La fin du dispositif du droit à l'image collective est programmée au 30 juin 2012.

Vous pouvez vous demander en quoi ceci concerne le mouvement sportif amateur ? Il est concerné au plus haut point, car les allègements sont partie intégrante du budget du sport, (voir SCOOP 180 de Mai 2008) Dans des temps difficiles, cette somme de 32 millions auraient été plus utile au développement du sport pour tous par exemple. Dans le même temps, sur cette période 2008, le ministère des finances a enregistré 138 millions de recettes fiscales du sport professionnel, soit 60 millions pour l'URSSAF.

Ce dispositif d'allègement ou d'exonération de charges devait contribuer à freiner l'exode des joueurs professionnels vers d'autres pays, il est loin d'avoir prouvé son efficacité. Il y aura toujours d'autres pays où l'on trouvera de meilleurs régimes fiscaux. Le débat n'est pas encore clos...

## LES EFFETS DE LA CONVENTION COLLECTIVE DU SPORT

Ils se mesurent déjà en termes de conflits qui sont en expansion depuis la signature de la convention en Juillet 2005. Ils touchent plus particulièrement le monde amateur que le monde professionnel qui a une pratique plus ancienne des questions liées à l'emploi.

Les petites et moyennes associations manquent de connaissance et aussi de rigueur dans la gestion des salariés. Notre CRIB est de plus en plus consulté sur ces problèmes qui peuvent amener l'association à des procédures prudhommales. Les risques de sanctions ne sont pas négligeables, les condamnations à verser des indemnités peuvent amener les associations à se retrouver en difficulté, faute de trésorerie disponible pour ce risque qui n'a pas été provisionné.

## DEVELOPPEMENT DE L'ACTIVITE SPORTIVE AU SEIN DE L'ECOLE

Il est particulièrement intéressant de savoir que le ministre de l'Education nationale a signé le 12 décembre 2008, avec l'UNSS, l'USEP et plusieurs fédérations sportives (canoë-kayak, judo et escrime) des conventions de partenariat visant à développer l'activité sportive au sein de l'école. Une autre a été signée avec la fédération française handisport.

Dès lors on peut s'interroger, si ces partenariats ne sont pas une meilleure réponse que l'accompagnement éducatif prélevé sans grand discernement sur le CNDS. On peut supposer que ces activités sont financées par le ministère de l'Education Nationale, elles sont de son ressort. Au niveau de notre département, il existe aussi des accords avec plusieurs disciplines sportives, badminton, rugby etc... et des établissements scolaires.

On voit bien que si la concertation avait eu lieu, on n'en serait pas à savoir comment faire pour dépenser les crédits affectés à "l'accompagnement éducatif".

## LES VOYAGES EN GROUPE

Les associations sportives et autres ont bien du mal à obtenir un prix garanti pour un voyage en groupe par la SNCF. Actuellement ce n'est possible qu'à J-140 à des prix allant jusqu'à moins 60% pour les jeunes, formule qui incite à ne pas utiliser les véhicules personnels. Attention avant et après, les prix risquent de changer, c'est à dire d'augmenter, de ce fait toute modification de dernière minute peut générer des retenues substantielles allant du simple au double....

Ce nouveau règlement SNCF est entré en vigueur depuis Octobre 2007, à la suite de la mise en place d'une nouvelle politique tarifaire qui tend à mieux rentabiliser les lignes. Sur un plan tarifaire c'était bien pour les groupes, à la condition de pouvoir s'organiser dans le temps imparti, hélas c'est mal connaître l'organisation d'un voyage en groupe qui comporte toujours des aléas sur le nombre précis de participants. Toute modification peut donc être très pénalisante.

La SNCF est consciente du problème et a reconnu qu'il y avait des efforts à faire mais en dépit des promesses, on constate que rien n'a changé car la SNCF doit être plus rentable c'est normal, sauf qu'elle renvoie le problème à l'Etat sans proposer quelques aménagements de simple bon sens, sans pour autant encourager le laxisme qui peut parfois sévir.

Il serait donc dommage qu'une nouvelle charte ne soit pas mise en place, à l'heure où l'on veut décongestionner la circulation routière, tout en diminuant les dépenses d'énergies. Le règlement mis en place par la SNCF est très dissuasif et va donc à l'encontre de l'environnement.

## LE POINT SUR L'AVENIR DES DDJS

Tout d'abord que disent les textes : le schéma d'organisation administrative retenu dans le cadre de la RGPP rattache la vie associative à la cohésion sociale et se décline ainsi :

- au niveau régional : une direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS)
- au niveau départemental : une direction départementale de la population et de la cohésion sociale, chargée des missions de veille sanitaire et de sécurité dans les domaines de l'alimentation et de la protection des consommateurs et les fonctions liées à la cohésion sociale (fonctions sociales de la politique de la ville, urgences sociales et hébergement d'urgence, d'insertion, action en faveur du sport, de la jeunesse et de la vie associative, lutte contre les discriminations, les drogues et la toxicomanie, accueil des demandeurs d'asile).

On est donc en droit de dire que les DDJS en tant que telles, dans leurs fonctions traditionnelles sont donc condamnées à disparaître. Par contre le service qu'elles assuraient devrait être maintenu, mais pour combien de temps et avec quels moyens et aussi avec quelle visibilité. Ceci dépendra de l'intérêt des nouveaux directeurs de ces directions départementales, nommés sur emplois fonctionnels auprès des préfets et révocables à tout moment. La réorganisation sera mise en place dans le courant des années 2009 et 2010. Notre DDJS sera donc un service parmi d'autres dont l'importance dépendra de ses moyens et du moment.

Il s'agit donc d'un changement en profondeur qui a pour but le décloisonnement des services, les agents de l'Etat au niveau départemental devront travailler dans des directions interministérielles. C'est un pari osé qui doit se substituer à une logique verticale et hiérarchique des ministères, logique qui n'est pas infondée, mais qui promet quelques belles empoignades entre les ministères concernés !!!

## LE TROISIEME HOMME "DISPONIBLE"

Jean Luc ROUGE, Président de la Fédération Française de judo devrait être candidat à la présidence du CNOSF, mais pour l'instant il est seulement "disponible".

De la même manière, il n'a pas un programme; comme c'est le cas pour Denis MASSEGLIA, mais il a, quand même, quelques idées, comme du reste Guy DRUT, à la différence que ce dernier attend d'être élu pour les dévoiler....

Jean Luc ROUGE trouve que l'on a toujours été en réaction et pas dans l'action. Il désire donc reconstruire le système, repenser les partenariats, notamment avec le secteur privé et les collectivités territoriales, lesquelles financent, on ne sait que trop, très largement le sport. Au passage il oublie tout de même deux productions du CNOSF : "Le livre blanc du sport et l'Agenda 21" qui sont bien des propositions.

A défaut d'un programme, il a énoncé ce qu'il appelle un concept général :

- le CNOSF doit être au service des fédérations et les fédérations au service de tous les pratiquants car penser uniquement en termes de licenciés est une erreur !

- si le CNOSF doit s'occuper du plus haut niveau, il doit aussi s'intéresser à l'éducation, au social, à l'économie et au "plaisir/loisir".

- en matière de financement, on doit suivre toutes les pistes publiques ou privées afin "d'optimiser les moyens".

En vue d'une nouvelle candidature au J.O., il est partisan de la création d'un "Club France avec le MEDEF", sur ce point il n'est pas le seul...

En ce qui concerne la limitation de la liste des athlètes de haut niveau, il pense qu'au lieu de se livrer à une querelle avec le Secrétariat d'Etat sur le nombre qui devrait être retenu, on pourrait envisager : la prise en charge de 3.500 athlètes espoirs, ne figurant pas sur la liste, par le CNOSF et les collectivités qui assureraient du financement et de la formation. On voit bien que Jean-Luc ROUGE compte beaucoup sur les collectivités. Il semble pourtant que ces dernières aient d'autres sujets de préoccupations, et aussi trop de transferts de charges pour adhérer à cette idée.

Sur la question concernant la limitation des mandats des présidents de fédérations, il se prononce contre, surtout si les mandats des présidents de ligues ne suivent pas le même régime, ces dernières détendraient alors le pouvoir local.

## RESISTANCE A UNE MORT PROGRAMMEE

Un mouvement vient de voir le jour en Bourgogne, les personnels de la DDJS regroupés dans un collectif, ont déclaré que leurs métiers participent à : l'éducation populaire, l'éducation tout au long de la vie, et à la recherche d'émancipation sociale à travers des activités socioculturelles ou sportives de qualité. Pourtant à coup de restructuration, de démantèlement, de suppression de postes et d'établissements, de recentrage et d'effets d'annonce, c'est une véritable destruction du service public de la Jeunesse et des Sports qui est largement engagée !

Il dénonce aussi les conséquences de la RGPP « qui est une véritable machine de guerre contre l'idée même du service public et de fonction publique ».

De son côté, l'ARF (Association des Régions de France) s'inquiète du « désengagement de l'Etat qui démantèle progressivement le modèle français ». Les élus de cette association vont s'employer, en concertation avec l'Assemblée des départements de France et le mouvement sportif français, à obtenir de l'Etat le report de sa décision. Comme nous, il est demandé une large concertation qui est fondamentale pour l'avenir du modèle sportif français.

## EVOLUTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE

N'oubliez pas de suivre l'évolution de la Convention Collective ! En constante évolution, certains avenants prochainement signés impacteront directement la rémunération de vos salariés.

Depuis fin novembre 2008, une prime d'ancienneté doit-être versée à

tous vos salariés ayant au moins deux ans d'ancienneté au 26 novembre 2008. Celle-ci est actuellement d'un montant de 14,85 ? : 1% du Salaire Minimum Conventionnel (SMC) du groupe 3, soit 1% de (1261 ? + 17,8 %) pour un temps plein (151,67 h).

Cette prime se calcule au prorata des heures du salarié. Ainsi si votre salarié, embauché le 1er septembre 2006, ne travaille que 15 heures par mois, il doit toucher chaque mois depuis décembre 2008 une prime d'ancienneté de  $14,84 * 15 / 151,67$ , soit 1,47 ?.

Ce montant est à rajouter au brut.

Mais attention, cela pourrait bien changer dès le 1er avril avec la très probable prochaine extension de l'avenant 36 du 24 novembre 2008.

Cet avenant propose d'augmenter le SMC et de le passer à :

1274, 87 au 1er avril 2009

1281,25 au 1er septembre 2009

1294,06 au 1er janvier 2010.

Cela entraînera une augmentation de la prime de précarité. Mais aussi une augmentation des salaires minimums de chaque groupe de classification.

Autre obligation contenue dans l'article 2 de cet avenant :

«Le salaire brut total hors ancienneté de l'ensemble des salariés des groupes 1 à 6 doit augmenter au moins du montant figurant dans le tableau ci-dessous au prorata de leur temps de travail.»

Voici le tableau des augmentations :

	1 <sup>er</sup> avril 2009	1 <sup>er</sup> septembre 2009	1 <sup>er</sup> janvier 2010
Groupe 1	14,56	6,69	13,45
Groupe 2	14,98	6,88	13,84
Groupe 3	16,34	7,51	15,09
Groupe 4	17,34	7,97	16,02
Groupe 5	19,42	8,92	17,94
Groupe 6	24,27	11,16	22,42

Ainsi un salarié à temps plein, classé dans le groupe 3, pourrait voir sa rémunération brute augmenter de 16,34 ? au 1er avril 2009. Puis augmenter de 7,51 ? en septembre et enfin de 15,09 ? en janvier 2010.

Cet avenant a fait l'objet d'un avis d'extension (JO du 14 janvier 2009). Passé le délai de 15 jours suivant cette publication, et, en l'absence d'opposition, un arrêté d'extension devrait être pris par le Ministère chargé du travail rendant les dispositions de ce texte obligatoirement applicables à tous les employeurs de la branche sport.

Il est donc important pour vous de suivre tout particulièrement l'extension de cet avenant.

Pour plus d'informations : contactez le CRIB au 01.48.99.78.32

## EU : SPORT : FUTURE

Il s'agit d'un projet Européen, cofinancé par la Commission Européenne dans le cadre du programme Europe pour les citoyens. L'objectif est de collecter les opinions des citoyens sur la future compétence communautaire en matière de sport et fournir des recommandations à la commission Européenne sur ce que devrait contenir cette future compétence.

Pour ce faire, un questionnaire a été mis en ligne, et des panels de citoyens seront organisés dans les pays partenaires du projet dont la France. Nous vous invitons à participer au débat et à remplir le questionnaire, accessible à l'adresse suivante : [www.eurosportfuture.eu](http://www.eurosportfuture.eu), le questionnaire en français est accessible directement à l'adresse suivante :

[http://www.eurosportfuture.eu/index.php?option=com\\_wrappe&view=wrapper&itemid=77](http://www.eurosportfuture.eu/index.php?option=com_wrappe&view=wrapper&itemid=77).

Cinq ateliers thématiques sur l'éducation, la société, le bénévolat, la santé et l'emploi seront organisés dans les pays partenaires du projet. Des experts sélectionnés par le groupe de pilotage dont le CNOSF, ainsi que des citoyens, choisis parmi les réponses au questionnaire, formeront les panels.

Il nous paraît très important d'apporter votre contribution quand on sait les problèmes que peuvent engendrer les qualifications des personnels encadrant par exemple.

Les questions de l'égalité hommes et femmes ainsi que le handicap seront traités dans chaque atelier.

## ASSEMBLEE GENERALE DU CDOS

Elle s'est déroulée le 7 février à SUCY EN BRIE, ville qui avait bien voulu nous accueillir et dont nous remercions Madame le Maire et toute l'équipe municipale pour la qualité de son accueil.

Cette assemblée électorale fut précédée d'une A.G. Extraordinaire pour approuver les nouveaux statuts et le règlement intérieur, ce qui fut fait à l'unanimité.

Le rapport moral du président figure sur le site du CDOS, vous pouvez le consulter [cdos94@cdos94.org](mailto:cdos94@cdos94.org); Il alerte le mouvement sportif sur un avenir très incertain et sur diverses propositions du Secrétaire d'Etat, Bernard LAPORTE, qui ont été faites sans aucune concertation. Il réaffirme la nécessité d'une réaction unitaire qui devrait être initiée par le CNOSF. Il conviendra de participer au débat car les enjeux sont importants. Les fédérations se trouvent déjà interpellées par la proposition de loi "Cochet" soutenue par 68 députés de la majorité, dont deux de notre département (voir article dans ce numéro)

On ne peut que regretter que les comités n'aient pas jugé nécessaire de se déplacer en nombre, car sur les 58 affiliés au CDOS, on comptait seulement 33 votants, ce qui est fort peu pour une assemblée électorale. Désintérêt ou affaiblissement des comités qui manquent de structuration; on pourra mieux en juger durant la prochaine campagne du CNDS.

Tous les rapports furent votés à l'unanimité.

Monsieur Daniel GUERIN, Conseiller Général en charge du sport, fit le point sur une situation alarmante des finances du Conseil Général, au regard de transferts de charges qui ne sont pas toutes compensées. Néanmoins, il indiqua que le niveau des aides au mouvement sportif ne serait pas affecté pour cette année.

Madame Catherine THEVES, directrice de la DDJS, présente les grandes orientations gouvernementales y compris le CNDS.

Christian LOPES seul candidat à la présidence fut reconduit dans son mandat qu'il ne souhaite pas terminer, voulant passer "la main" à une personne plus jeune avant la fin de l'échéance.

### MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR :

#### • Fédérations olympiques

CELIERIER Jacques :	Tir sportif
KAHLERT Monique :	Basket
CHARPENTIER Gérard :	Canoe Kayak
LEGUY William :	Ski
DAIGNEAU Jean :	Athlétisme
LEVERGER Yves :	Tennis
GAUSIN Guy :	Sports de Glace
LOPES Christian :	Voile
GIRARD Jean Claude :	Football
PELLEQUER Maurice :	Tir à l'arc
GUYOT Christian :	Tennis de Table
PONSON SACQUART Pierre Pascal :	Equitation
VIERNE Dominique :	Gymnastique

#### • Fédérations non Olympiques

CHALANT Alain :	Cyclotourisme
LAMBRECQ Michel :	Pétanque
DONZON André :	Plongée
RODRIGO Christian :	Rugby
DUBOIS PORCHET Denise :	Gymnastique volontaire

#### • Fédérations affinitaires ou multisports

HEURTEFEU Jean-Paul :	Sport d'entreprise
POTHET Martine :	FSGT
LOUVARD Annick :	FSCF
RAOULX Jean-Claude :	FAVA

#### • Fédérations scolaires et/ou multisports

CASSES Lionel :	UFOLEP
PIEDFER QUENEY Eric :	USEP
CORDIER Christian :	UNSS

#### • Candidats individuels

BILLARD Thierry - GARCON Pierre - FRIEMEL Françoise : Médecin départemental - JEANNE René

La composition du bureau a été faite le 9 Février, vous la trouverez ci-après.

## REUNION DU COMITE DIRECTEUR DU 9 FEVRIER

La composition du bureau a été faite après vote pour chacun des postes, à l'exception du président élu par l'Assemblée Générale.

Président :	Christian LOPES
Vice-Président Délégué :	Jean Claude RAOULX
Vice-Président :	Jean Claude GIRARD
Secrétaire Général :	Christian GUYOT
Secrétaire Général Adjoint :	Jacques CELIERIER
Trésorier :	Gérard CHARPENTIER
Trésorier Adjoint :	Jean Paul HEURTEFEUX
Membre :	Martine POTHET

Le président, selon ses vœux, a réorganisé l'ensemble du bureau de manière à mieux déléguer, les vice-présidents et le secrétaire général devant suivre tout particulièrement les actions et le travail des commissions dans un premier temps.

D'autres délégations suivront au fur et à mesure des besoins, afin de préparer une nouvelle présidence.

## WATER POLO

Firmin SOLANES, président du Cercle des Nageurs de la Marne Charenton, nous informe que son club va accéder prochainement en Nationale 1. Nous ne pouvons que l'en féliciter car c'était un des objectifs de ce club en début de saison, il a donc été atteint.

### LE CDOS ETAIT PRESENT ...

**31/01/09, à l'assemblée générale du C.D de Cyclotourisme à Mandres les Roses (C.LOPES)**

**2/02/09, à la remise des prix du concours départemental «Femmes et Sports» à la Préfecture du Val de Marne (C.LOPES, JC.RAOULX)**

**3/02/09, à la soirée «Rencontres-Débats» organisé par la Ligue IDF de la FSGT (C.LOPES)**

**14/02/09, à l'assemblée générale du C.D de la Fédération Française des Médailleurs Jeunesse & Sports à Créteil (J.CELIERIER)**

**21 et 22/02, au 21e Challenge International de St Maur, Coupe du Monde d'Epee féminine (JC.RAOULX)**